

INTRODUCTION

La section « ASL ROBERTSAU TENNIS » fait partie de l'association club omnisport dénommée « ASL ROBERTSAU »

ADHESION

Tout joueur doit être à jour de sa cotisation pour pénétrer sur un court

Les cotisations sont à régler chaque année entre le 15 octobre et le 15 novembre.

Le montant des cotisations affichées au club est validé chaque année par le comité de la section tennis et le bureau directeur du club omnisport.

Toutes les conditions particulières d'adhésion (tarifs promotionnels...) sont également affichées au club.

Tous les membres de « l'ASL ROBERTSAU TENNIS », conformément aux statuts de la Fédération Française de Tennis, sont licenciés à celle-ci et bénéficient à ce titre de l'assurance fédérale couvrant les risques individuels et collectifs encourus par la pratique de l'activité.

Pour être valide, chaque adhésion doit être accompagnée d'un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis; dans le cas contraire, l'ASL ROBERTSAU TENNIS décline toute responsabilité en cas d'accident.

HORAIRES D'OUVERTURE

Le club est ouvert 7 jours sur 7

Les horaires sont ceux d'ouverture du centre sportif et consultables à l'accueil du club omnisport.

En semaine de 8h30 à 22h

Les samedis dimanches de 9h à 19h

Des aménagements peuvent toutefois être décidés par le bureau directeur du club omnisport.

TENUE ET COMPORTEMENT SUR ET HORS DES COURTS

Une tenue de tennis correcte est exigée dans l'enceinte du club

Les chaussures de tennis adaptées à chaque surface sont obligatoires pour pénétrer sur les courts.

Chaque joueur se doit d'adopter une tenue correcte ainsi qu'une attitude courtoise sur l'ensemble des installations.

RESERVATIONS

Les réservations se font au club ou par téléphone

Les réservations sont limitées à une heure

Les réservations ne sont possibles que 6 jours en avance : le lundi on peut réserver jusqu'au dimanche suivant.

Le pass jeune s'utilise uniquement en heures creuses.- sauf les samedis de fonctionnement de l'école de tennis : du 15/9 au 30/4.

Seules exceptions : le club se réserve le droit de bloquer les courts à des heures précises pour les besoins suivants : compétitions officielles-Ecole de tennis- tournois et entraînements par équipes.

Un membre peut avoir deux cartons de réservation (heures normales et heures creuses)- donc deux réservations sont possibles à l'avance. Une fois qu'il a joué, les cartons sont

remis en place par le personnel de l'accueil et cela permet de refaire une réservation dans le respect des règles.

Les personnes extérieures jouant avec un adhérent doivent régler une invitation au tarif fixé par le bureau directeur du club omnisport. Dans ce cas, c'est à l'adhérent qu'il incombe la responsabilité d'indiquer à l'accueil le statut de son partenaire. Tout court réservé, non utilisé 15 minutes après le début de l'heure prévue, pourra être attribué à d'autres adhérents.

DISCIPLINE

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du club et sur les terrains

Il est recommandé aux parents de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance sur les courts ou dans l'enceinte du club. Les parents sont en charge du comportement de leurs enfants dans l'enceinte du club.

Toute autre activité que le tennis est interdite sur les courts sauf en cas de convention ou de dérogation adoptée par le comité (exemple tennis ballon).

RESPONSABILITE

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts –dans l'enceinte du club et les espaces environnants.

RESPECT DES INSTALLATIONS

Les diverses installations doivent être respectées.

Boîtes -bouteilles - papiers etc... doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Toute personne occasionnant volontairement des dégâts au matériel appartenant au club, se verra dans l'obligation de régler le montant des réparations à réception de la facture sous peine de poursuites judiciaires. Pour les mineurs la facture sera adressée aux parents.

ECOLE DE TENNIS

Le montant des cotisations à l'école de tennis est validé chaque année en réunion de comité.

Les cours sont assurés tous les mercredis et samedis durant l'année scolaire à l'exception des congés scolaires.

L'Ecole de tennis est encadrée par nos moniteurs de tennis(D.E) et assistant moniteur de tennis (AMT).Les cours sont assurés par eux même et par notre équipe d'AMT.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'au moment où l'initiateur les prend en charge. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'initiateur et reprendre leur enfant à l'heure exacte, à l'issue du cours.

L'inscription d'un enfant à l'Ecole de Tennis entraîne automatiquement l'autorisation parentale pour les déplacements occasionnés par cette activité (compétition-entraînement)

MATCHES PAR EQUIPES

Le club engage chaque année un certain nombre d'équipes dans les différents championnats organisés par la Fédération Française de Tennis.

Les cotisations fédérales concernant ces championnats sont pris en charge par le club.

Chaque joueur qui défend les couleurs du club s'engage en début de saison à respecter la charte du compétiteur élaborée en 2009.

COURS DE TENNIS

Les moniteurs DE ayant signé une convention avec le club sont les seuls à pouvoir enseigner le tennis dans l'enceinte du club.

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement
Le présent règlement pourra être appliqué par les membres du Comité et les moniteurs du club.

Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à des sanctions décidées en comité. Toute demande de modification du présent règlement devra être adressée au Président par écrit. Il pourra être discuté annuellement lors de l'assemblée générale.

Le présent règlement intérieur a été adopté à l'unanimité par le Comité du Club